

## **Postulat portant sur la politique d'attributions des soutiens culturels dans le cadre de Région de Nyon : Quelle place pour les projets communaux ?**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Par le présent postulat, je souhaite interroger le CoDir de Région de Nyon sur sa pratique et sa politique d'attributions des soutiens culturels. En effet, dans le cadre de l'étude du préavis 38, et comme vous avez pu le lire dans le rapport, les axes de la politique culturelle mis en place au sein de Région de Nyon ont soulevé un débat au sein des membres de la commission.

En particulier, il a été relevé que les communes du district traversent une période financière fort délicate et les investissements pour des participations régionales créent souvent des incompréhensions dans la population. Il s'avère parfois difficile de justifier ces engagements financiers régionaux lorsque certaines politiques telles les aides culturelles semblent ignorer toute une partie du territoire régional et se concentrent dans quelques communes. Les projets de sociétés locales et d'animations hors des périmètres de centres se trouvent pénalisés par mesure de restriction économique, empêchent parfois des vocations communales d'éclore.

A l'heure où certaines communes font le choix de quitter la Région de Nyon et où les fondements de Région de Nyon sont mis à mal, il me paraît nécessaire, à titre d'information et dans le but d'améliorer le sentiment d'appartenance à la Région, de clarifier quelques points. Aussi je souhaite poser les questions suivantes au Codir :

1. Quelles sont les axes de la politique culturelle, la politique d'octroi des aides, les modes d'attribution et les critères de sélection ?
2. Le CoDir peut-il préciser l'organisation de la Commission culturelle, sa composition et son mode de nomination ?
3. De quelle manière le CoDir pourrait-il envisager un soutien plus marqué aux projets communaux ou portés par des sociétés locales ?

Ce postulat est formulé dans un esprit de discussion, pour re-préciser les bases de la politique culturelle et permettre une information à large échelle. J'invite le Conseil Intercommunal à renvoyer ce postulat au CoDir de Région de Nyon pour étude et rapport.

Gland, le 12 décembre 2018

Christine Girod